

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « acte	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_446-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Loïc DÉSANGLES  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Patricia MARROCQ

**Ont donné procuration :**

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet :** Contribution forfaitaire relative au fonctionnement et à l'entretien du gymnase de la Cité Scolaire Maréchal Lannes, au titre de l'année scolaire 2025 / 2026

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que la Cité Scolaire Maréchal Lannes met à disposition de la commune le gymnase de l'établissement, pour permettre aux associations sportives d'y pratiquer exclusivement des activités sportives.

En vue de définir les modalités d'utilisation de (dehors des heures de formation) et fixer le montant de la contribution forfaitaire de la commune au fonctionnement et à l'entretien du gymnase, il convient de conclure une convention avec le proviseur de la Cité Scolaire et la présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

Le planning d'occupation du gymnase a été établi avec les associations concernées au mois de septembre.


La contribution financière de la commune a été fixée à 4 200 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sur ces bases, la convention à conclure avec le proviseur de la Cité Scolaire Maréchal Lannes et la présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025